



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Projet de loi de programmation pluriannuelle de la recherche

Question au Gouvernement n° 2680

Texte de la question

PROJET DE LOI DE PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DE LA RECHERCHE

M. le président. La parole est à M. Philippe Berta.

M. Philippe Berta. Madame la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, il y a un peu plus d'un an, vous lanciez, avec le Premier ministre, trois groupes de travail afin d'élaborer une grande loi de programmation pluriannuelle de la recherche.

Dans l'économie de la connaissance qui est la nôtre, comment, en effet, se résoudre au déclin de la recherche française dans les classements internationaux ? Et comment accepter le niveau indécent des revenus des chercheurs quels que soient leurs échelons ?

Pensons aux jeunes chercheurs, maîtres de conférence, à bac plus 16, qui, pour les meilleurs, décrochent, en moyenne vers 34 ans, un poste au salaire moyen de 1 800 euros par mois...

Nous devons revenir sur la définition même du métier de chercheur afin d'y intégrer l'ensemble des activités de recherche, les activités pédagogiques, de valorisation, d'administration ou encore de culture scientifique.

Nous devons réfléchir également à l'accès aux sources de financement en offrant des chances de succès similaires à celles des pays voisins et en rééquilibrant le soutien de base aux laboratoires et les ressources contractuelles.

Comme l'a indiqué le Président de la République en novembre dernier, conformément à l'objectif fixé par la stratégie européenne Horizon 2020, le budget de la recherche française doit tendre vers 3 % du produit intérieur brut contre 2,2 % actuellement. Il s'agit d'en faire un véritable enjeu de souveraineté.

Une telle promesse, notre communauté scientifique l'a entendue bien souvent par le passé, ce qui explique aujourd'hui une certaine défiance de notre part. Je rencontre de nombreux acteurs de la recherche chaque semaine et j'ai pu la mesurer. Elle s'accompagne de rumeurs et autres fausses nouvelles, qui ne reflètent en rien les propositions formulées l'été dernier par le groupe de travail sur l'attractivité des emplois et des carrières scientifiques, que j'ai eu l'honneur de coprésider.

Pouvez-vous, madame la ministre, rassurer la communauté scientifique, et du même coup la représentation nationale, quant à votre volonté d'engager cette grande réforme qui fait souffler un vent d'espoir dans un milieu où règnent depuis trop longtemps la résignation et le découragement ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe MODEM.*)

M. le président. La parole est à Mme la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.

Mme Frédérique Vidal, *ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.* Vous avez eu raison de le rappeler, monsieur le député : pendant trop longtemps, bien que reconnaissant la nécessité d'investir dans la recherche, les gouvernements successifs de la France n'ont pas traduit cette conviction en actes. Un budget de 3 % du PIB était prévu, à l'origine, pour 2010. L'engagement a ensuite été pris de l'atteindre au terme du programme européen 2020. Nous y sommes aujourd'hui et, malheureusement, l'investissement public dans la recherche française est encore loin des 3 % du PIB.

Cependant, et vous avez eu également raison de le souligner, la loi de programmation pluriannuelle de la recherche est victime d'un phénomène qui devrait pourtant être étranger au monde de la recherche : les rumeurs. C'est pourquoi je veux réaffirmer, après le Premier ministre, que la recherche a besoin de temps, de moyens et de visibilité. C'est tout l'enjeu d'une loi de programmation pluriannuelle de la recherche.

Nous devons rendre l'ensemble des carrières et des métiers de la recherche plus attractifs, ce qui passe notamment par la revalorisation salariale, mais aussi par une plus grande considération accordée à ceux qui, chaque jour, dans l'ombre de leur laboratoire, préparent l'avenir de notre pays.

Et puis nous devons aussi parvenir à ce que toute la recherche soit financée. Car les grands défis mondiaux qui sont devant nous appellent le meilleur et la réflexion de chaque discipline, et toutes trouveront leur place dans la future loi de programmation de la recherche. Elle a été largement coconstruite, contrairement à ce que j'ai pu entendre, puisque, au-delà des trois rapports des groupes de travail que vous avez mentionnés, elle a fait l'objet de plus de 1 000 contributions et d'échanges permanents avec la communauté scientifique, y compris directement ce matin encore. Cette loi réarmera notre pays et, surtout, remettra la science au cœur du débat public. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe LaREM.*)

Données clés

Auteur : [M. Philippe Berta](#)

Circonscription : Gard (6^e circonscription) - Mouvement Démocrate et apparentés

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2680

Rubrique : Recherche et innovation

Ministère interrogé : Enseignement supérieur, recherche et innovation

Ministère attributaire : Enseignement supérieur, recherche et innovation

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [12 février 2020](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [12 février 2020](#)